

lorsqu'il le pourra, le montant total versé en subventions, au cours de la dernière année financière, par exemple.

L'honorable M. ROBERTSON: Je serai heureux de me rendre à votre désir, mais je crois qu'il conviendrait d'établir une demande écrite, afin de pouvoir la transmettre aux fonctionnaires intéressés. On serait alors fixé sur la nature des renseignements que mon honorable collègue désire se procurer.

L'honorable M. BALLANTYNE: Très bien.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 6 février, sur la motion de l'honorable M. McKeen tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable IVA CAMPBELL FALLIS: Honorables sénateurs, en me levant pour dire quelques mots au cours du présent débat, je désire, tout comme les honorables préopinants, féliciter les motionnaires de l'Adresse de l'excellence de leurs discours. J'irai même, si l'on me le permet, jusqu'à féliciter l'honorable leader du Gouvernement au Sénat (l'honorable M. Robertson) et l'honorable chef de ce côté-ci de la Chambre (l'honorable M. Haig) des discours très intéressants et très instructifs qu'ils ont prononcés ici la semaine dernière.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable Mme FALLIS: En passant, je désire toucher brièvement à une question dont a parlé l'honorable chef de ce côté-ci de la Chambre, à savoir celle des relations entre le Dominion et les provinces. Je suis entièrement d'accord avec les sentiments que ce dernier a exprimés, mais j'aimerais ajouter quelques mots dans le même sens. En écoutant les forts intéressants comptes rendus que les deux chefs au Sénat ont faits de leur activité à la conférence de l'Organisation des Nations Unies à New-York, on ne pouvait s'empêcher de penser bien nettement que les résultats que la conférence a donnés jusqu'ici s'expliquent surtout par le fait que les représentants de plus de cinquante nations ont pris place à la même table pour conférer ouvertement à propos de leurs problèmes et ont tâché bien sincèrement d'y apporter une solution. Cela me remet en mémoire le jour où feu le Président Roosevelt lança l'idée de convoquer la première conférence à San-Francisco. Les honorables sénateurs se rappellent qu'il déclara alors que le seul moyen d'établir une paix et

une sécurité durables, c'était de réunir les représentants de toutes les nations intéressées, en vue de les amener à conférer ouvertement au su de tous, à la solution sincère de leurs problèmes. Cette thèse a été adoptée par presque toutes les nations, à coup sûr par toutes les nations démocratiques. Aucune n'y a souscrit avec plus de cordialité que le Canada. En prenant cette attitude au nom du pays, le premier ministre et son Gouvernement ont reçu l'appui de tous les partis du parlement et de l'ensemble des Canadiens. On n'entendit personne déclarer que le Canada devait envoyer des délégués à une ou deux conférences, puis se prononcer contre la tenue d'autres conférences si les premières échouaient. Nous aurions jugé cela absurde.

Aussi, honorables sénateurs, pour ce qui est des relations entre le Dominion et les provinces, je dois avouer que je ne comprends nullement pourquoi, aux yeux du premier ministre du pays et de son Gouvernement, la ligne de conduite suivie à l'égard des nations est si bonne lorsqu'il s'agit de régler les problèmes mondiaux et si mauvaise lorsqu'il s'agit de résoudre les difficultés qu'éprouvent les provinces du pays. Telle est l'idée que je désire ajouter à celles de mon honorable chef (l'honorable M. Haig).

Une question sur laquelle je tiens à appeler l'attention de la Chambre et dont on n'a pas encore traité au cours du présent débat, offre un intérêt de tout premier plan pour plusieurs Canadiennes. Je veux parler de la loi adoptée à la dernière session, qui réduit de \$660 à \$250 le montant qu'une femme mariée peut gagner en dehors de son foyer sans avoir à payer l'impôt. Lorsque la question fut étudiée au comité des Banques et du commerce du Sénat, je fus du nombre de ceux qui s'opposèrent à une telle réduction. Depuis lors, les journaux ont publié une foule de commentaires à ce propos. La plupart de ceux que j'ai lus se prononcent contre la réduction. En outre, des femmes de toutes les parties du pays ont écrit des lettres et des articles pour expliquer les ennuis que cette loi impose à plusieurs personnes, et pour demander au gouvernement de la remettre à l'étude.

J'ai étudié toutes les raisons invoquées pour et contre la mesure, et je dois dire qu'à la lumière de la situation existant présentement au pays, je suis plus fortement opposée à la loi aujourd'hui que je ne l'étais lors de la dernière session. Je m'y oppose, non pas simplement parce que c'est une loi injuste, fondée sur une distinction de sexe, mais aussi parce que je crois que, dans les circonstances, elle nuit au bien-être de l'ensemble du pays. On a prédit à qui voulait l'entendre que cette